Berne, 25.04.2019

Communiqué commun des Églises nationales du canton de Berne et des Communautés Juives de Berne et Bienne

Votation cantonale du 19 mai

Aide sociale : la dignité humaine doit être protégée

Les trois Églises nationales et les Communautés Juives de Berne et Bienne ont défini leurs positions sur la modification de la loi sur l'aide sociale : elles rejettent la révision de la loi, car, de leur point de vue, elle remet en cause le principe de solidarité avec les membres les plus faibles de notre société. En revanche, elles soutiennent le projet populaire pour une aide sociale efficace.

L'aide sociale est le dernier maillon de la sécurité sociale. Elle garantit aux personnes qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas subvenir à leurs besoins, une existence digne au sein de notre société. Avec la réduction du forfait pour l'entretien envisagée, la situation financière des personnes concernées serait dégradée de manière drastique, elles seraient de plus en plus reléguées en marge de la société. Dans le débat actuel, on oublie souvent qu'environ un tiers des personnes au bénéfice de l'aide sociale sont des enfants et des adolescents. C'est grâce à l'aide sociale qu'il est possible pour eux de participer à la vie sociale. Cela va de pair avec la perspective de mener un jour une existence indépendante et autonome sans dépendre de l'aide sociale. Ce principe est remis en question par la révision de la loi.

Des principes constitutionnels violés

La révision de la loi viole également des principes constitutionnels. La Constitution fédérale stipule que la dignité humaine doit être respectée et protégée. Au lieu de suivre ce principe, la révision de la loi suggère que les personnes concernées bénéficient de l'aide sociale par leur propre faute et qu'il est possible de les réintégrer dans le processus de travail grâce à une pression financière. Du point de vue des Églises nationales et des Communautés Juives de Berne et Bienne, c'est précisément cette hypothèse qui est erronée. Près de 50 % des personnes au bénéfice de l'aide sociale ne disposent d'aucune formation professionnelle, dans le même temps, le taux de chômage réel des travailleurs non qualifiés dans le canton de Berne s'élève déjà à environ 11 %. Le marché du travail bernois n'offre tout simplement pas suffisamment d'emplois convenables pour accueillir ces personnes.

La révision de la loi ne tient pas non plus compte du fait que, ces dernières années, en raison des règles plus restrictives en matière d'AI, l'aide sociale soit devenue de plus en plus une zone de rétention pour les personnes qui seraient effectivement dépendantes d'une rente AI. Bon nombre de ces personnes ne sont pas dans un état de santé leur permettant de s’intégrer au marché du travail.

Pour ces motifs, les Églises nationales et les Communautés Juives de Berne et de Bienne rejettent la révision de la loi sur l'aide sociale et appellent leurs membres à placer un non dans les urnes.

Oui au projet populaire

En revanche, les organisations signataires soutiennent le projet populaire pour une aide sociale efficace. Celui-ci aborde les principaux problèmes de l’aide sociale et formule des propositions concrètes à leur égard. Une meilleure intégration au marché du travail s’obtiendra avant tout par une qualification supplémentaire des personnes concernées. Dans le même temps, il est juste d’accroître les efforts en faveur des personnes actives d’un certain âge. Leur nombre à l’aide sociale a considérablement augmenté ces dernières années.

Pour davantage de renseignements :

- Eveline Sagna-Dürr, directrice adjointe du Service de consultation sociale de l’Église catholique de la région de Berne, tél. 031 300 33 47
- Christoph Schuler, curé de l’Église nationale catholique chrétienne du canton de Berne, tél. 031 318 06 56
- Catherine Mürner, présidente de la Commission sociale de la Communauté Juive de Berne, tél. 076 521 11 63
- **Français :** Nadège Michel, Service Social de la Paroisse catholique romaine, Biel/Bienne, tél. 032 329 50 85